

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

21 MAI 2014

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 21 MAI 2014, à 19 h (7 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M^{me} Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M. Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENT :

M. Donald Alarie, maire de Saint-Bruno-de-Guigues

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (huis clos) de
19 h à 19 h 30.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

05-14-210

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Discours intégral du préfet, suite à la parution d'un article paru dans le journal La Frontière, édition du 16 mai 2014.

Mesdames, Messieurs les élus, Bonsoir,

Trop, c'est trop! Je sais que nous vivons à l'ère de l'hypermédiatisation et du sensationnalisme, mais là cela a dépassé les limites.

Qu'on me mette sur le dos la responsabilité d'une décision où je n'étais même pas présent, ce n'est déjà pas fort! Mais que mon fils arrive en pleurant de l'école en disant : « *Papa c'est vrai que tu as volé de l'argent à ton travail, on m'a dit que c'est écrit dans le journal* »; là c'est plus que ce qui est acceptable.

Je m'adresse à la personne qui a transmis cette lettre sans les explications et mises en garde nécessaires. Rendez-vous compte de la portée de vos actes? Qu'on ait perdu sa petite tribune personnelle ou tout simplement pour vendre des torchons remplis de semi-vérités et de demi-mensonges?

Que mon élection déplaie à l'opposition, je m'en préoccupe bien peu, mais que tous les coups soient permis, qu'on soit prêt à détruire une réputation et ébranler l'admiration d'un fils pour son père, pour de la petite politique, là c'est descendre bien bas et je ne le tolérerai pas.

Je vous encourage donc, dès ce soir, à prendre les décisions qui s'imposent pour redorer l'image de notre institution, du monde municipal dans son ensemble et assurer que nous allons aller de l'avant au lieu de reculer comme nous le faisons en ce moment.

Tout ça à cause d'une poignée d'individus qui n'ont d'autres choses à faire dans la vie, que de faire le mal et de nuire au Témiscamingue tout entier à cause de leurs attitudes ultra-négatives.

Vous le savez et je l'ai prouvé lors de la polémique sur la période de questions, je suis prêt à défendre vos positions même dans les moments les plus difficiles. Mais là, il y a des limites!

La MRC c'est qui? J'aimerais vous entendre. C'est vous, c'est nous tous ensemble, nous sommes tous et toutes régies par un code d'éthique et de déontologie et par ce qu'on appelle le devoir de loyauté envers les organisations auxquelles vous participez en tant qu'administrateurs; ce que les citoyens nous ont accordé aux élections, ce n'est pas un droit de détruire les autres, mais bien de construire, un devoir de travailler avec les autres élus pour le développement de nos territoires, un devoir de conduire les affaires de notre municipalité et de notre MRC au meilleur de nos capacités.

Pour ceux qui en doute encore, rappelez-vous votre formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie, relisez votre code, relisez votre serment. Pour ceux qui ne sont pas des élus, rappelez-vous qu'il y a un processus démocratique et que vous aussi vous devez respecter des règles.

Revenons rapidement sur les faits, puisque c'est la seule chose qui semble intéresser quelques personnes présentes ici et qu'il est bon d'informer nos nouveaux élus de la situation.

En 2010 et 2011 il est vrai que les maires, et je les en remercie d'ailleurs, conscient du travail accompli et des fortes économies réalisées pour la MRC, ont décidé de me récompenser en me donnant un montant supplémentaire de 10 000 \$ imposable en 2010 et en REER en 2011, ce geste a été fait de bonne foi, et rappelons que nous n'avons pas de conseiller juridique à la MRC, que comme la décision a été entérinée en séance publique et inscrite au budget, le MAMROT aurait dû être au courant.

Ce qu'on nous reproche au juste? Sur le fond rien, car le salaire total ne dépasse pas les montants admissibles. Sur la forme, d'avoir procédé par résolution au lieu que par règlement. Et comme conséquence de revoir notre règlement sur le traitement des élus qui datant de 2003, ne comprenait évidemment donc pas le traitement d'un préfet élu au suffrage universel.

Est-ce de ma faute? N'avions-nous pas autre chose à faire à l'époque que de s'enfarger dans de la « procédurite » alors que la situation économique et sociale du Témiscamingue exigeait de nous, toutes nos énergies.

Parlons maintenant du MAMOT, l'organisation de Québec, je le précise, un ministère qui se décrit dans sa mission, le responsable de l'organisation municipale et du développement régional. Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités et des régions en favorisant une approche durable et intégrée pour le bénéfice des citoyens.

Chaque année nous transmettons nos règlements, notre budget et un paquet de documents. Quel soutien aux petites MRC comme la nôtre, pas lourd! À quoi bon alors gaspiller tout ce temps et cet argent pour se rendre compte que ces derniers ne les lisent pas et qu'en cas de problème, ne prenne même pas la peine de discuter avec l'administration, attende avidement une plainte pour réagir quatre ans après les faits, prenne un an pour la traité, envoie non seulement le même type de lettre aux plaignants et à la MRC, mais pire encore la transmettre seulement aux plaignants et qu'il faut que Madame Gironne appelle au MAMOT pour avoir copie d'une lettre dont les propos nous concernent, mais qui sont déjà dans les journaux.

Que dire du vocabulaire choisi, quand on est des professionnels et qu'on écrit une lettre qui peut avoir des répercussions comme cela, on se doit d'être plus vigilant et responsable de ses actes.

Voilà comment sont traités aujourd'hui les élus, la pire des races, une espèce à faire disparaître, qui n'ont plus accès à la moindre forme de justice, car clouer aux piloris avant même d'avoir accès à une forme quelconque de procès. Je sais que je ne me ferai pas des amis avec ses propos, mais je me dois de les dénoncer, je ne suis pas le seul élu à penser la même chose et je peux vous dire que je ne vais pas laisser les choses là.

Parlons de la vraie problématique, le salaire des élus.

Arrêtons l'hypocrisie sur le salaire des élus; pour comparer, je suis allé voir les échelles salariales des fonctionnaires du Québec sur le site du ministère du Trésor. On n'a pas de mal à payer un cadre de commission scolaire de 54 à 180 000 \$ en fonction de l'échelle, de 41 à 201 000 \$ dans le secteur de la santé, de 53 à 144 000 \$ pour du personnel d'encadrement dans la fonction publique en général.

Dans un article du journal La Presse du 3 décembre 2013, on parle d'une étude de l'Institut de la statistique du Québec, que les fonctionnaires de la Ville de Montréal gagnent près de 40 % plus que les fonctionnaires du gouvernement du Québec, soit entre 32 et 46 \$ de l'heure.

Où est le problème! Il n'y en a pas, moi je gagne près de 74 000 \$ soit 25 \$ / heure, sans droit au chômage, sans sécurité d'emploi, avec des risques de poursuite au civil ou au criminel; en travaillant les soirs et les fins de semaine, vous trouvez que je suis trop payé? C'est de l'hypocrisie pure et simple. À quand une vraie reconnaissance du travail des élus? À quand? À jamais! Pourquoi?

On veut faire du métier de politicien, un métier réservé à une élite fortunée, où la formation, les compétences ne sont jamais reconnues, c'est lamentable.

Sans parler qu'à la fin d'un mandat, il n'y a rien, ni chômage, ni allocation de transition, ni même le droit de travailler dans un domaine connexe pendant six mois après la fin du mandat dans le cas d'un urbaniste en région, cela veut dire « nulle part ».

– Voilà les faits –

Nous voilà rendus à mes demandes et recommandations.

D'abord en tant que victime, j'exige qu'un démenti, rédigé par la MRC soit transmis aux médias afin de rétablir mon intégrité et l'honneur de ma famille.

Deuxièmement, en tant que président et responsable du bon fonctionnement de cette table, je vous recommande très fortement d'apporter des modifications majeures à notre fonctionnement.

Après validation auprès de mes collègues et discussion avec M^e Isabelle Breton, tous sont unanimes, je vous recommande très fortement que nous fassions comme la très large majorité des MRC et des municipalités soit, que nous fassions un caucus, une réunion de travail, une préparatoire, appeler ça comme vous voudrez, qui précèdera la réunion publique. Cette réunion permettra de discuter des dossiers dans un climat plus propice aux discussions, évitera les effets théâtraux, permettra à tous les élus de s'exprimer et permettra à nos professionnels de valider les procédures et les aspects légaux avant la réunion officielle.

Troisièmement, comme nous ne pouvons avoir l'aide nécessaire du MAMOT et que tout est prétexte à poursuite aujourd'hui, je vous encourage fortement à nous doter d'un conseiller juridique, à contrat, qui validera tous les aspects légaux qui entourent nos décisions.

Tout ceci aura des coûts, bien sûr, mais c'est malheureusement la meilleure chose à faire, car actuellement le temps consacré à nous défendre, à cause et je le répète, d'une poignée d'individus, engendre des pertes de temps, d'argent et de notoriété qui sont bien plus coûteuses encore.

Voilà j'ai vidé mon sac, cette intervention était absolument nécessaire pour moi et pour ma famille.

J'espère maintenant que nous allons pouvoir passer à autre chose, car moi j'ai autre chose à faire dans la vie que de me faire accuser et de prendre toutes les responsabilités sur mes épaules, pour cela.

Sur ce, je vous souhaite, bonnes réflexions et bonne soirée.

Au terme du discours du préfet, le conseil des maires accueille cette intervention avec grand enthousiasme.

05-14-211

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2014.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2014 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Bernard Flébus
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

05-14-212

Présentation de Rogers Communication – Projet de couverture cellulaire sur le territoire de la MRC de Témiscamingue.

M. Gérard Bélisle, responsable d'acquisition de sites et aux affaires municipales, de même que M. Daniel Ouimet, responsable de la qualification des travaux civils de Rogers Communication, assistent à la rencontre.

Rogers Communications planifie le développement afin d'assurer la continuité de son réseau de Rouyn-Noranda vers la ville de Témiscamingue. Ce développement vise à améliorer le niveau et la qualité du signal au Témiscamingue, de même qu'améliorer la précision de repérage géographique d'un usager pour le service 911.

Rogers Communications procède actuellement à cibler des emplacements sur le territoire de la MRC de Témiscamingue pour en améliorer la desserte en téléphonie cellulaire. Le déploiement de 15 nouvelles tours devrait accroître la qualité de la couverture cellulaire, les infrastructures pouvant aller de 30 à 75 mètres.

Outre le cellulaire, la technologie de Rogers offrira un service de transmission de données à haut débit (3G) ainsi que la technologie LTE.

Attendu que les élus de la MRC de Témiscamingue ont une préoccupation quant à une desserte intégrale en téléphonie cellulaire sur son territoire;

Attendu que les élus réclament depuis plusieurs années une amélioration de la couverture cellulaire dont l'absence de signal a des impacts sur le développement économique et sur la sécurité des citoyens;

Attendu que Rogers Communications désire procéder au déploiement d'environ 15 nouvelles tours sur le territoire de la MRCT;

Attendu que ce projet viendrait améliorer le service cellulaire sur une bonne partie du territoire, favorisant le développement touristique et économique de la région;

Attendu que le conseil des maires souhaite l'installation d'une nouvelle tour dans l'Est témiscamien, particulièrement dans le secteur de la ville de Belleterre afin de bien desservir cette partie de la MRCT;

Attendu que les services de téléphonie cellulaire et d'Internet haute vitesse ne sont pas disponibles à plusieurs endroits sur le territoire témiscamien et que la MRCT souhaite que les projets d'implantation de nouvelles tours ou d'ajout de nouveaux équipements tiennent compte de cette lacune dans la couverture;

Il est proposé par M. Éric Dubuque
appuyé par M^{me} Isabelle Morin
et résolu unanimement

- ❖ De demander à Rogers Communications de déposer un projet de couverture en téléphonie cellulaire pour l'ensemble des territoires municipalisés non desservis sur le territoire de la MRC de Témiscamingue;
- ❖ Que Rogers Communications voit à inclure un site de déploiement d'une tour suffisamment haute dans le secteur de Belleterre afin de bien desservir l'Est du Témiscamingue.

05-14-213

Présentation de M^{me} Jacinthe Marcoux – Retour sur le Forum sociocommunautaire tenu en décembre 2013.

M^{me} Jacinthe Marcoux, coordonnatrice et administratrice de la Corporation de développement communautaire du Témiscamingue assiste à la rencontre pour présenter la synthèse du Forum sociocommunautaire ayant eu lieu les 5 et 6 décembre 2013 à Lorrainville.

Les objectifs poursuivis lors de ce forum :

- Conscientiser les intervenants du milieu et la population en général quant à la réalité de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur le territoire;
- Identifier les alternatives d'intervention et de plan d'aide et/ou d'appui selon nos particularités territoriales;

- Mettre en relation tous les acteurs du développement social au Témiscamingue, afin de créer ou d'augmenter leurs liens et de susciter leur engagement;
- Déterminer les enjeux et les stratégies à mettre en place dans les prochaines années en termes de développement social et communautaire.

Plusieurs constats furent ciblés lors de ce colloque, dont quatre grandes actions :

- Développer les capacités d'agir des individus et des communautés afin de s'assurer de mettre en place des solutions adaptées en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Analyser et mettre en place les meilleures façons de rendre les services disponibles en termes de proximité (transport, déplacement des services, accompagnement ou décentralisation);
- Analyser et mettre en place tous les moyens possibles afin que la dignité des personnes soit toujours préservée;
- Mettre en place une table d'actions contre la pauvreté au Témiscamingue (composition et mandat à définir plus précisément), mais les membres du collectif du ROCT et du comité organisateur du forum croient qu'elle devrait, entre autres, servir à discuter et analyser plus en profondeur, les sujets de la pauvreté et de l'exclusion sociale en lien avec les préoccupations ressorties au forum.

Au terme de ce séminaire, trois priorités furent retenues :

1. Arrêter de considérer les pensions alimentaires pour enfants comme des revenus aux fins de l'aide sociale, du calcul du loyer dans les HLM, de l'aide financière aux études et de l'aide juridique;
2. Réaliser un grand chantier de construction de logements sociaux;
3. Exiger le gel des tarifs d'hydroélectricité.

La prochaine étape aura pour but de former une table de concertation qui prendra compte des informations ressorties lors du Forum et qui mènera les réflexions plus loin. Une activité sous forme d'un « 4 à 7 » se tiendra le 5 juin 2014 à Lorrainville afin d'inviter les gens à s'y présenter et recruter des membres pour la création de cette table.

05-14-214

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Des questions en lien avec le discours du préfet, la tenue d'un huis clos, la période de questions, la santé et la relance de l'industrie forestière furent posées par des personnes présentes dans l'auditoire.

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

05-14-215

Le préfet expose les sujets inscrits au projet du procès-verbal de la réunion du comité administratif du 7 mai 2014.

05-14-216

Plan de gestion hybride du touladi au lac Kipawa.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles prévoit, afin de maintenir la population de touladis dans le lac Kipawa, l'interdiction de la pêche de touladis sur ce lac, pour une période indéterminée.

Craignant les effets négatifs d'une telle mesure, l'Association des pourvoies de l'Abitibi-Témiscamingue propose une solution qu'elle dit hybride, c'est-à-dire l'ensemencement d'environ 38 000 truites annuellement, et ce, pour les 10 prochaines années. À ce programme d'ensemencement, s'ajouterait des mesures pour limiter l'impact de la pêche du touladi dans le lac Kipawa, telles que l'interdiction de pêche l'hiver, l'interdiction d'utiliser des menés, etc.

Lors de sa séance du 7 mai 2014, le comité administratif recommande que le conseil des maires accepte une contribution financière de la MRC, pour un plan de gestion hybride du touladi pour le lac Kipawa pour un montant maximal de 12 000 \$ pour l'année 2014. La répartition de cette somme serait à parts égales entre les municipalités riveraines du lac Kipawa (Béarn, Kipawa, Témiscaming et TNO Laniel), de même que la communauté autochtone d'Eagle Village et les pourvoyeurs avoisinants le lac Kipawa, montant estimé à 2 000 \$ pour chaque instance.

Cette solution permettait d'assurer l'achalandage et les retombées économiques découlant de la pêche sportive du touladi sur ce plan d'eau. Plusieurs pourvoies sans droits exclusifs tirent une partie de leurs chiffres d'affaires de cette activité, favorisant l'économie générée par la venue de nombreux touristes et adeptes de la pêche sur le territoire témiscamien.

Or, le conseil des maires favorise que des représentations soient faites auprès d'Hydro-Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec pour apporter le soutien financier nécessaire pour la gestion du touladi dans le lac Kipawa.

Le conseil des maires en profite pour exprimer son inquiétude quant au désengagement du gouvernement dans la gestion et l'aménagement du territoire, alors que ce dernier retire tous les bénéfices associés aux droits de pêche et de chasse.

05-14-217

Appui à la Corporation du Pavillon de l'Est de Belleterre.

Considérant qu'en décembre 2010, un immeuble à logements, propriété du Pavillon de l'Est de Belleterre, était incendié, mettant à la rue les résidents;

Considérant que tous les professionnels impliqués dans le dossier ont réalisé leur mandat afin d'établir les différentes études et rapports nécessaires à la reconstruction de l'immeuble;

Considérant que la Corporation du Pavillon de l'Est qui assure le suivi de la reconstruction est toujours en attente d'une position claire de la Société canadienne d'hypothèque et de logements;

Considérant que la Société d'habitation du Québec est également en attente d'une confirmation officielle de la SCHL;

Considérant qu'après plus de 41 mois d'attente, les besoins sont urgents en matière de logements sur le territoire;

Considérant l'appui du comité de logement social du Témiscamingue;

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M^{me} Édith Lafond
et résolu unanimement

- ❖ De demander à la Société canadienne d'hypothèque et de logements d'agir avec diligence dans le dossier de la reconstruction de l'immeuble à logements à Belleterre et de transmettre une réponse favorable dans les meilleurs délais afin que l'immeuble locatif puisse être construit avant la fin de l'année;
- ❖ D'appuyer la démarche de la Corporation du Pavillon de l'Est dans le présent dossier.

05-14-218

Renouvellement de l'entente intermunicipale portant sur l'utilisation des services administratifs de la Ville de Ville-Marie et des services d'un procureur pour la judiciarisation des constats d'infraction municipaux et au Code de la sécurité routière émis par la Sûreté du Québec.

Considérant que la MRC de Témiscamingue désire renouveler l'entente intermunicipale portant sur l'utilisation des services administratifs de la Ville de Ville-Marie et des services d'un procureur pour la judiciarisation des constats d'infraction municipaux et au Code de la sécurité routière émis par la Sûreté du Québec;

Considérant que la Ville de Ville-Marie facture les frais de gestion selon diverses modalités incluses dans l'entente, certains frais ayant un montant fixe, alors que d'autres frais sont facturés au coût réel et que les frais de service seront facturés à la pièce à la municipalité concernée;

Considérant qu'afin d'assurer une équité administrative envers toutes les municipalités bénéficiant de cette entente, la Ville de Ville-Marie procèdera à une analyse des revenus et des dépenses sur une base annuelle et qu'elle peut procéder à un ajustement des coûts en fin d'année;

Considérant que l'entente est d'une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre et que celle-ci est renouvelée automatiquement à moins d'un avis écrit formulé auprès de la Ville de Ville-Marie 30 jours avant la fin de l'entente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue procède au renouvellement de l'entente intermunicipale tel que soumis par la Ville de Ville-Marie;
- ❖ Que le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue l'entente susmentionnée.

La MRC de Témiscamingue agit aux présentes conformément aux dispositions de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LRQ, c. 0-9).

Territoires non organisés :

- Laniel (85905);
- Les Lacs-du-Témiscamingue (85907).

05-14-219

Harmonisation des règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec – État de situation.

Le 16 octobre 2013, la Sûreté du Québec est venue présenter aux maires, leur projet de révision des règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec. Ce projet vise les objectifs suivants :

- La révision des règlements qui datent de plus de 20 ans;
- Une actualisation afin de faciliter le travail des policiers qui voient à l'application de ces règlements;
- Augmenter les amendes qui sont les mêmes depuis 1997 et ainsi augmenter les revenus pour les municipalités;
- Permettre, dans la mesure du possible, d'avoir les mêmes numéros d'article d'une municipalité à l'autre.

Suite à la rencontre des directeurs généraux ayant eu lieu le 10 avril 2014, l'orientation alors souhaitée était de documenter la procédure à mettre en place pour déclarer la compétence au niveau des règlements applicables par la SQ, à la MRCT.

La MRCT peut acquérir les pouvoirs des municipalités locales : par une déclaration de compétences avec possibilité pour une municipalité locale de se retirer : ce sont les autres sujets où les municipalités locales ont juridiction. La réglementation applicable par la Sûreté du Québec (SQ) fait partie de ces autres sujets. Si les municipalités locales ont déjà des règlements applicables par la SQ (originaux de 1997 ou la nouvelle version de 2014), ceux-ci continuent de s'appliquer jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou abrogés par la MRC. Une nouvelle version des règlements applicables par la SQ a été transmise aux municipalités locales en janvier 2014. La révision et l'adoption de ces règlements peuvent donc se poursuivre.

La procédure que doit suivre la MRC pour déclarer sa compétence au niveau des règlements applicables par la SQ est la suivante :

1. Le conseil de la MRC adopte une résolution pour déclarer sa compétence au niveau des règlements applicables par la SQ. Copie de la résolution est envoyée à chaque municipalité locale;
2. Les municipalités locales qui le désirent peuvent se retirer;
3. La MRC adopte les règlements applicables par la SQ (pour les municipalités participantes) et abroge ou non leurs règlements locaux;
4. La SQ applique les règlements adoptés par la MRC et s'il y a lieu les règlements locaux des municipalités qui se sont retirées.

Les municipalités locales conservent la gestion et la tarification des permis : permis de brûlage, permis de colportage, licences de chien, garde des animaux en fourrière, etc.), les frais de cour, les amendes, la possibilité pour les employés municipaux ou la SPCA d'appliquer les règlements comme les policiers, etc.

La décision pour la MRC de déclarer sa compétence au niveau des règlements applicables par la SQ appartient au conseil des maires. Le dossier doit être documenté pour répondre à certaines questions, notamment :

- La MRC imposera le même règlement pour toutes les municipalités;
- Pourcentage des frais conservés par la MRC;
- Le mode de gestion des demandes de modification provenant d'une municipalité locale.

À ce jour, trois municipalités ont fait parvenir une résolution demandant à la MRCT de déclarer sa compétence au niveau des règlements applicables par la Sûreté du Québec, soit Duhamel-Ouest et Laverlochère. Par ailleurs, la municipalité de Fugèreville, par voie de résolution, informe la MRCT qu'elle conserve la gestion de ces règlements au niveau local.

Ce dossier sera documenté au cours des prochains mois afin d'informer les élus sur les options possibles pour le partage des responsabilités et des frais reliés à cette délégation de compétences.

05-14-220

Dépôt pour avis de motion d'un projet de règlement concernant les animaux en territoire non organisé (TNO) et applicable par la Sûreté du Québec.

M. Éric Dubuque, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement concernant les animaux en territoire non organisé (TNO) et applicable par la Sûreté du Québec.

Dépôt pour avis de motion d'un projet de règlement concernant la circulation et le stationnement en territoire non organisé (TNO) et applicable par la Sûreté du Québec.

05-14-221

M. Mario Drouin, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement concernant la circulation et le stationnement en territoire non organisé (TNO) et applicable par la Sûreté du Québec.

05-14-222

Dépôt pour avis de motion d'un projet de règlement concernant les nuisances en territoire non organisé (TNO) et applicable par la Sûreté du Québec.

M^{me} Isabelle Morin, conseillère de comté, donne avis de motion qu'un règlement concernant les nuisances en territoire non organisé (TNO) et applicable par la Sûreté du Québec.

05-14-223

Dépôt pour avis de motion d'un projet de règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics en territoire non organisé (TNO) et applicable par la Sûreté du Québec.

M. Jocelyn Aylwin, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics en territoire non organisé (TNO) et applicable par la Sûreté du Québec.

05-14-224

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

05-14-225

Gestion des matières résiduelles – Constats d'infraction du Ministère (MDDEFP) pour les dépôts en tranchée – Autorisation pour paiement des frais reliés à la fermeture de ce dossier.

Considérant des constats d'infraction furent émis en avril et mai 2012 par le ministère de l'Environnement (MDDEP) pour les dépôts en tranchée dans les municipalités de Laforce, Notre-Dame-du-Nord, St-Édouard-de-Fabre, la Ville de Témiscaming et la MRC de Témiscamingue;

Considérant que ces constats totalisaient une amende de 511 072,72 \$;

Considérant que le 2 mai 2012, la MRCT, par voie de résolution (n° 05-12-160A), mandatait M^e Denise Descôteaux, à titre de procureure des municipalités et de la MRCT;

Considérant que les charges émises contre la MRC de Témiscamingue furent retirées;

Considérant qu'un jugement de culpabilité a été rendu le 23 avril 2014 à Ville-Marie, condamnant les municipalités impliquées à payer les amendes suivantes :

•	Municipalité de Laforce	:	24 985 \$
•	Municipalité de Notre-Dame-du-Nord	:	25 015 \$
•	Municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre	:	60 000 \$
•	Ville de Témiscaming	:	<u>25 000 \$</u>
Total			135 000 \$

Considérant que les avis de jugement émis le 28 avril 2014 ont été transmis aux municipalités concernées;

Considérant la résolution n° 04-14-176 confirmant que la MRCT prendra en charge l'ensemble des frais reliés à ce dossier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Éric Dubuque
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le paiement des amendes pour les municipalités ci-haut mentionnées pour un montant de 135 000 \$ auprès du Bureau des infractions et des amendes;
- ❖ D'autoriser le paiement des honoraires de M^e Descôteaux, au montant de 32 014,89 \$ pour le travail réalisé du 11 mai 2012 au 23 avril 2014.

La MRC de Témiscamingue tient à rappeler que cette situation aurait pu être évitée si le gouvernement avait respecté les modalités de sa propre Politique nationale de la ruralité qui prévoyait une flexibilité pour les particularités régionales dans l'application des lois et programmes gouvernementaux.

05-14-226

Gestion des matières résiduelles – Mission exploratoire en Europe.

Considérant qu'une délégation de la MRC de Témiscamingue se déplacera en Europe du 23 au 31 mai 2014 pour explorer des alternatives sur la gestion des matières résiduelles;

Considérant la résolution n° 05-14-191A adoptée par le comité administratif autorisant M. André Pâquet, maire de Fugèreville, M. Donald Alarie, maire de Saint-Bruno-de-Guigues, M. Arnaud Warolin, préfet, M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière et M^{me} Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation du Témiscamingue, à participer à une mission exploratoire en France et en Suède, et d'assumer les frais s'y rattachant;

Considérant que pour des raisons personnelles, M. Donald Alarie se voit contraint d'annuler son déplacement lors de cette mission;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser M. Michel Duval, maire de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury ainsi que M. Bernard Flébus, maire de la Ville de Ville-Marie à participer à la mission;
- ❖ D'autoriser les dépenses en lien avec les déplacements et les frais de séjour rattachés à ce voyage.

Nomination d'un nouveau représentant (élu) sur le conseil d'administration de Tricentris.

05-14-227

Considérant que Tricentris a avisé la MRC que seul un élu pouvait siéger sur son conseil d'administration;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ De nommer M. Arnaud Warolin, représentant de la MRC de Témiscamingue au sein du conseil d'administration de Tricentris.

05-14-228

Gestion des matières résiduelles – Résidus d'épicerie collectés par Sanimax.

Considérant que la MRC a été approchée par l'entreprise Sanimax, qui s'occupe de la collecte des résidus de fruits et de légumes de diverses épicerie de l'Abitibi-Témiscamingue, afin qu'elle puisse venir porter ces matières organiques sur notre plateforme de compostage;

Considérant que la quantité est estimée entre 10 et 15 tonnes par semaine et que seuls les résidus de fruits et de légumes seraient acheminés sur notre plateforme; les résidus de viande seraient collectés à part et ne viendraient donc pas sur notre site;

Considérant que les coûts de gestion de notre plateforme de compostage sont estimés à environ 40 \$ la tonne;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 9 mai dernier;

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De facturer 55 \$ la tonne pour les matières organiques qui seraient apportées par l'entreprise Sanimax, ce qui représente un revenu pour la MRC entre 550 \$ et 825 \$ par semaine.

05-14-229

Gestion des matières résiduelles – Distribution du compost.

Le Centre de valorisation a une quantité suffisante de compost à maturité pour procéder à sa distribution. Les municipalités via courriel ont reçu une invitation à venir chercher les quantités nécessaires pour leurs besoins en matière d'aménagement paysager.

Pour le moment, il n'est pas recommandé l'utilisation de ce compost dans les jardins (consommation de fruits et légumes), mais plutôt pour les plates-bandes, plantes vertes, pelouses, arbres, etc.

05-14-230

Appel d'offres pour contrat de services professionnels en évaluation foncière.

Considérant que la MRC de Témiscamingue a compétence exclusive en matière d'évaluation conformément aux dispositions des articles 5, 5.1 et 6 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

Considérant que le service d'évaluation foncière est responsable de la confection et de la mise à jour des rôles d'évaluation pour l'ensemble des municipalités situées sur le territoire de la MRCT et que la signature d'un évaluateur agréé est requise pour la production des différents rapports émanant de ce service;

Considérant que l'actuel évaluateur signataire a signifié à la MRCT dans les délais convenus, qu'il ne renouvelerait pas l'entente au 30 juin 2014;

Considérant que la MRC de Témiscamingue a demandé des soumissions sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) concernant la fourniture de services professionnels en évaluation foncière;

Considérant qu'une seule firme a déposé une soumission, celle-ci ayant été ouverte publiquement le 2 mai 2014;

Considérant que les membres du comité de sélection ont procédé à l'analyse de cette soumission, et ce, conformément aux critères d'évaluation et de pondération en respect avec les dispositions de la loi et plus particulièrement celles édictées à l'article 936.0.1.1 du Code municipal;

Considérant que la firme Aviso Conseils de Québec a obtenu le pointage requis pour être conforme à la procédure;

En conséquence,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu majoritairement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue, suivant la recommandation du comité de sélection, octroie à la firme Aviso Conseils, conformément au cahier de charges (projet n° 04-2014) et à sa soumission, le contrat de services professionnels au coût de 448 000 \$ pour un terme de six ans;
- ❖ Que la présente résolution tient lieu de contrat entre les parties.

<u>Enregistrement du vote :</u>		
	Nombre	Population
Pour	15	12 664
Contre	4	1 764

Les conseillers de comté, Lyna Pine (Angliers), Daniel Barrette (Laverlochère), Jocelyn Aylwin (Rémigny) et Édith Lafond (Saint-Eugène-de-Guigues) votent contre la résolution et inscrivent leur dissidence.

Résolution adoptée à la majorité

N. B. :

Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).

Dossier Internet haute vitesse – Cautionnement de la MRC de Témiscamingue.

05-14-231

Lors de la dernière séance du conseil, les élus s'interrogeaient sur leur engagement quant au cautionnement octroyé par la MRCT au projet de Communication-Témiscamingue.

En lien avec la résolution n° 04-11-18, la part de la caution de la MRCT se limite à 800 957 \$ du montant prévu de 1 401 914 \$; la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue se porte également caution pour un montant de 600 957 \$. Les montants des cautions seront réduits proportionnellement au fur et à mesure du versement des subventions prévues.

Ainsi, la MRCT se porte caution pour une durée de sept ans (600 957 \$), soit pour les deux années prévues pendant la période de construction du réseau. Par la suite débute le financement à long terme (5 ans), suite à une demande de soumissions auprès de trois institutions financières (1 201 914 \$ – prêt du MAMOT).

Étant donné le projet de Rogers Communications, le conseil des maires demande une rencontre, au cours du mois de juin, avec les divers partenaires impliqués dans le projet de Communication-Témiscamingue afin de connaître les ajustements que ComTem souhaite apporter pour éviter des problèmes financiers et une révision de leur plan d'affaires a été réalisée depuis le début du projet.

05-14-232

Pacte rural 2014 – Lancement de l'appel de projets.

Les différents rapports exigés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la reddition de comptes pour le Pacte rural 2007-2014 ayant été transmis, la MRCT a procédé au lancement de l'appel de projets pour le Pacte rural 2014 par voie de communiqué de presse le 12 mai 2014.

Le Pacte rural est un programme, administré par la MRCT, qui a pour but de soutenir les projets de développement qui visent l'amélioration des conditions de vie des collectivités rurales. Les municipalités, les organismes à but non lucratif, les coopératives non financières, les conseils de bande des communautés autochtones ainsi que les organismes publics du réseau de la santé, de l'éducation, des services sociaux, de la culture, de l'environnement et du patrimoine sont admissibles à ce programme. Les projets présentés doivent rencontrer au moins une des orientations de développement régional, en l'occurrence :

- La qualité de vie et les saines habitudes de vie;
- Les services de proximité;
- Le développement local ou territorial et la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et naturelles;
- La prospérité économique et la création d'emplois;
- La collaboration intermunicipale.

À noter que les projets de développement économique qui visent un ou des objectifs du plan d'action de la MRC de Témiscamingue seront pris en considération dans la grille d'analyse des projets. Les objectifs du plan d'action de la MRCT sont le développement de l'agriculture et de l'agrotransformation de même que le développement touristique.

Jeux du Québec – Désignation d'une ville ou municipalité hôte.

05-14-233

Trois municipalités ont manifesté un intérêt à être ville « hôte ». Il s'agit de Notre-Dame-du-Nord, Témiscamingue et Ville-Marie.

Le 28 mai 2014, une consultation tenue par le comité régional des Jeux du Québec en Abitibi-Témiscamingue recueillera les opinions et les besoins manifestés dans la MRC de Témiscamingue en lien avec les Finales régionales centralisées des Jeux du Québec. Suite à cette rencontre, les représentants des trois municipalités se rencontreront afin de discuter d'un possible partenariat pour la tenue de la 34^e édition des Jeux d'hiver du Québec pour l'Abitibi-Témiscamingue en 2017.

Afin de soutenir cet événement, le conseil des maires inclura un financement dans ses budgets 2015, 2016 et 2017.

05-14-234

Colloque incendie tenu le 10 mai 2014 – Prochaines étapes.

Le 10 mai 2014 se tenait, à Fugèreville, un colloque où 63 personnes, dont des élus, directeurs généraux et directeurs de service incendie, se sont réunis pour discuter de plusieurs thèmes sur la sécurité incendie.

Des représentants du ministère de la Sécurité publique étaient présents pour venir expliquer les lois et la réglementation entourant le domaine de l'incendie, mais également pour venir constater des réalités du Témiscamingue. Le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Pontiac était aussi présent afin de venir partager leur expérience sur l'organisation des services incendie sur leur territoire.

Un portrait de situation au Témiscamingue, de même que le modèle d'organisation du service par la Brigade de l'Est et le regroupement en matière de services en incendie des municipalités d'Angliers, Laverlochère et Saint-Eugène-de-Guigues furent présentés aux participants.

Au terme de cette journée, plusieurs recommandations ont émané sur différents thèmes, dont la formation, le recrutement, le développement d'une vision commune, les attentes envers la MRC et l'organisation des services.

Au cours des prochains mois, le Comité de sécurité incendie travaillera sur les actions proposées et apportera des recommandations auprès du conseil des maires, visant l'amélioration de la sécurité incendie, tout en tenant compte des réalités de notre MRC.

05-14-235

Élections 2013 – Dépôt du rapport du trésorier (version corrigée).

Le conseil des maires prend acte du rapport du trésorier, version du 16 avril 2014.

05-14-236

Plainte concernant la rémunération du préfet – Dépôt de la lettre du MAMOT.

Le conseil des maires prend acte de la lettre datée du 30 avril 2014 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur le traitement de la plainte concernant la rémunération du préfet.

Tel que recommandé par le Ministère, la MRC procédera à un amendement de son règlement n° 103-01-2003 relatif à la rémunération des élus afin d'inclure celle du préfet.

M. Daniel Barrette, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement n° 103-01-2003 sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

Une correspondance émise à cet effet sera transmise à la direction régionale du MAMOT au cours des prochaines semaines.

05-14-237

Certificat de conformité : Approbation de la modification adoptée par la Ville de Ville-Marie à son règlement de zonage (règlement n° 477, adopté le 14 mai 2014 – second projet).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté (ou par le CA);

Attendu que la Ville de Ville-Marie désire amender son règlement de zonage n° 458 présentement en vigueur pour modifier une zone résidentielle sur la rue Maisonneuve;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la Ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 477, adopté le 14 mai 2014 – second projet).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 477 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 14 mai 2014 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 12 mai 2014

05-14-238

Certificat de conformité : Approbation de la modification adoptée par la Ville de Ville-Marie à son règlement de zonage (règlement n° 478, adopté le 14 mai 2014 – second projet).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté (ou par le CA);

Attendu que la Ville de Ville-Marie désire amender son règlement de zonage n° 458 présentement en vigueur pour modifier la zone commerciale de la route 101 Nord (secteur du Home Hardware);

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la Ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 478, adopté le 14 mai 2014 – second projet).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 478 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 14 mai 2014 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 12 mai 2014

05-14-239

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Des questions, entre autres, sur l'agrandissement de l'hôpital de Ville-Marie, la régularisation des eaux sur le lac Kipawa et les PAFIO ont été formulées auprès des élus.

05-14-240

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 18 juin 2014 à Fugèreville

Il est 22 h 45.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.